

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 7 juin 2021, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :

Claudette Trudel-Bédard, conseillère

Caroline Poisson, conseillère

Jacques Tessier, conseiller

Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Julie Veillette et Paméla Martin

Rés. 2021-06-142 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence a été prolongé pour des périodes additionnelles par les décrets numéro 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020, 501-2020, 509-2020, 531-2020, 544-2020, 572-2020, 593-2020, 630-2020, 667-2020, 690-2020, 717-2020, 807-2020, 811-2020, 814-2020, 815-2020, 818-2020, 845-2020, 895-2020; 917-2020; 925-2020; 948-2020; 965-2020; 1000-2020; 1023-2020; 1051-2020; 1094-2020; 1113-2020; 1150-2020; 1168-2020; 1210-2020; 1242-2020; 1272-2020; 1308-2020; 1351-2020; 1418-2020; 1420-2020; 1-2021; 3-2021; 31-2021; 59-2021; 89-2021; 103-2021; 124-2021; 141-2021; 176-2021; 204-2021; 243-2021; 291-2021; 489-2021; 525-2021; 555-2021; 570-2021; 596-2021; 623-2021; 660-2021; 679-2021; 699-2021 et jusqu'au 11 juin 2021 par le décret 740-2021;

CONSIDÉRANT que si, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que la municipalité est présentement en zone jaune et que les réunions du conseil municipal doivent être tenues publiquement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la présente séance soit tenue publiquement puisque le respect des mesures sanitaires est possible et ouvre la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-06-143 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal des séances du mois de mai 2021
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et des dépenses
6. Questions de l'assistance
7. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et diffusion du rapport
8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 387-2021 modifiant le règlement 374-2020 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux (VTT)
9. Emprunt temporaire pour le règlement 379-2020 (travaux rue Notre-Dame)
10. Refinancement d'un emprunt
 - A) Soumissions pour l'émission de billets
 - B) Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 404 600\$ qui sera réalisé le 14 juin 2021
11. Résiliation complète de l'objet de règlements
12. Travaux d'égout sanitaire et pluvial ainsi que de la chaussée de la rue Saint-Jacques en collaboration avec le Ministère des Transports
 - A) Octroi des travaux de construction
 - B) Offre de services professionnels pour la surveillance sans résidence
13. Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du programme PRIMEAU/autorisation de signature
14. Vacances des employés
15. Embauche d'un employé pour l'entretien du parc et la gestion de l'écocentre
16. Embauche d'un étudiant à temps partiel pour le camp de jour

17. Embauche d'une agence de sécurité pour la surveillance de la municipalité
18. Demandes de dérogations mineures
 - A) 631, rue Notre-Dame
 - B) 916, chemin du Lac-du-Jésuite
19. Achat de calendriers historiques 2022 d'Appartenance Mauricie
20. FQM/Déclaration pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité
21. Demande de citoyens
 - A) Pancartes Réduisez le bruit/rue Saint-Jacques
 - B) Pancarte Attention à nos enfants/chemin des Perdrix
22. Demande d'utilisation de la Salle Aubin gratuitement/Une rentrée scolaire pour tous
23. Offre de services professionnels pour la préparation des plans et devis des travaux de la rue Bédard (PRIMEAU)
24. Offre de services professionnels pour l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie
25. Modification de la résolution 2021-03-074-02 concernant la vente d'une partie de terrain situé au 631, rue Notre-Dame
26. Demande d'appui auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec de Jardins Nature Mauricie
27. Femmes de Mékinac/Publicité bulletin Autour d'Elles
28. Approbation et paiement du décompte progressif #1 des travaux de la rue Notre-Dame
29. Questions de l'assistance
30. Affaires nouvelles
 - A) Gymnatech/contre-offre
31. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-06-144 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de mai 2021

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de

la séance ordinaire du 3 mai 2021 et de la séance extraordinaire du 13 mai 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance de mai 2021

Bibliothèque et Archives Nationales du Québec

La BANQ nous envoie un accusé de réception pour notre demande d'approbation de règles de conservation du calendrier de notre organisme, daté du 7 avril 2021.

Club de motoneiges de la Mauricie Inc

Le CMM Inc souligne leur appréciation pour la réfection du pont situé à proximité de la route Marchand faisant partie du sentier TQ23 permettant aux motoneigistes de circuler sur les sentiers de la Mauricie.

Fédération Québécoises des Municipalités du Québec

La FQM nous informe que dès que nous tombons en zone jaune le télétravail ne sera plus obligatoire mais, il en demeure néanmoins recommandé pour tous les employés qui effectuent des tâches administratives ou du travail de bureau. De plus, elle nous envoie le tableau des assouplissements progressifs à compter du 28 mai 2021.

Mini Scribe

Le M-S nous informe qu'au plus tard le 25 juin, nous devons obligatoirement inclure dans le règlement sur la gestion contractuelle, des mesures favorisant les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Le 30 juin est la date limite pour le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier. Lors de la séance de juin le maire doit faire un rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Société Saint-Jean Baptiste

La Société Saint-Jean Baptiste nous informe qu'un montant de 1 638 \$ nous sera versé dans le cadre du Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la fête nationale.

Rés. 2021-06-145 : Dépôt de la correspondance de mai 2021

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois de mai 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-06-146 : Approbation des comptes de mai 2021

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de mai au montant de 312 531,98 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Madame Gaétanne Cossette demande s'il serait possible de fermer le chemin Saint-Joseph entre la route Marcotte et le chemin du Lac-du-Jésuite lors des trois marchés publics qu'elle organisera chez Jardins Nature Mauricie cet été.

Madame Gaétanne Cossette demande à la municipalité de lui offrir des alternatives à la fermeture du chemin pour lui permettre l'organisation de concerts extérieurs lors de ses marchés publics.

Madame Gaétanne Cossette demande s'il est possible d'organiser une activité gourmande à la place des concerts extérieurs lors de la tenue de ses marchés publics.

Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2020 et du rapport du vérificateur externe

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en séance ordinaire du 7 juin 2021, je fais le rapport aux Thècloises et Thèclois des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020, tel que vérifié par la firme de comptables professionnels agréés Désaulniers, Gélinas, Lanouette, (s.e.n.c.r.l).

L'exercice financier 2020 s'est soldé par un surplus municipal de 371 944 \$, résultant de recettes se chiffrant à 3 877 076 \$, comparativement aux dépenses et autres affectations de 3 534 720 \$ et d'un ajustement de 29 588 \$ tel qu'audité par le vérificateur externe. Le surplus accumulé provenant de l'administration municipale au 31 décembre 2020 est donc de 618 750 \$ et les fonds réservés atteignent 204 354 \$. Le surplus accumulé consolidé est de 633 617 \$ et les fonds réservés consolidés atteignent 211 059 \$.

Réalisation 2020

Sur les charges totales de 3 534 720\$, un montant de 74 750 \$ constitue des investissements à long terme et le solde constitue des frais pour obligations incontournables ou des quotes-parts non discutables;

| | |
|-----------------------------|--------------|
| - Administration générale : | 631 685 \$ |
| - Sécurité publique : | 425 434 \$ |
| - Transport : | 1 143 485 \$ |
| - Hygiène du milieu : | 941 109\$ |
| - Santé et bien-être : | 65 026 \$ |

| | |
|---|---------------------------|
| - Aménagement, urbanisme et développement : | 142 685 \$ |
| - Loisir et culture : | 355 234 \$ |
| - Frais de financement, remboursement de la dette et autres affectations/éléments conciliation | 88 638 \$ (333 326) \$ |

En 2020, la municipalité a effectué les travaux de réfection dans le chemin Saint-Thomas, dans le chemin Petit Saint-Georges et dans le chemin Saint-Pierre Sud.

Aucuns travaux majeurs n'ont été effectués en 2020, puisque la pandémie compliquait l'exécution de ceux-ci.

Puisque le surplus municipal de 2020 est à lui seul de 371 944\$, le conseil municipal songe à l'utiliser pour la réfection du chemin Saint-Michel Nord aux endroits qui seront abîmés par le passage constant des camions lourds qui transportent les matériaux granulaires sur le site des travaux de la rue Notre-Dame et Saint-Jacques. Une partie sera également utilisée pour le bloc sanitaire qui sera construit au parc Saint-Jean-Optimiste coûtera davantage que prévu dû à la hausse fulgurante des prix dans le domaine de la construction.

En conclusion, le rapport financier, au 31 décembre 2020, démontre que la municipalité est en bonne situation financière.

Alain Vallée, maire

Rés. 2021-06-147 : Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2020

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt du rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2020 et la diffusion dans le bulletin municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 387-2021

Jacques Tessier

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 387-2021 modifiant le règlement 374-2020 pour permettre la circulation des véhicules hors routes sur certains chemins municipaux (VTT)
- dépose le projet du règlement numéro 387-2021 intitulé Règlement numéro 387-2021 modifiant le règlement 374-2020 pour permettre la circulation des véhicules hors routes sur certains chemins municipaux (VTT).

Rés. 2021-06-148: Emprunt temporaire pour les travaux du règlement 379-2020

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle a adopté le règlement 379-2020

décrétant des travaux pour un montant de 4 533 332 \$;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 379-2020;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité peut contracter un emprunt temporaire pour le paiement total des dépenses effectuées en vertu du règlement d'emprunt 379-2020 selon l'article 1093 du code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Effectue un emprunt temporaire à la Caisse Desjardins Mékinac-Des Chenaux pour un montant n'excédant pas 4 533 332 \$ afin de payer les dépenses du règlement 379-2020 en attendant le financement permanent.
- Autorise le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité tous documents concernant cet emprunt temporaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-06-149 : Soumissions pour l'émission de billets

| | | | |
|---------------------|----------------------------------|-------------------------|-----------------|
| Date d'ouverture : | 7 juin 2021 | Nombre de soumissions : | 3 |
| Heure d'ouverture : | 14 h | Échéance moyenne : | 4 ans et 5 mois |
| Lieu d'ouverture : | Ministère des Finances du Québec | Date d'émission : | 14 juin 2021 |
| Montant : | 404 600 \$ | | |

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 juin 2021, au montant de 404 600 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

| | | |
|------------|-----------|------|
| 23 500 \$ | 1,68000 % | 2022 |
| 24 000 \$ | 1,68000 % | 2023 |
| 24 400 \$ | 1,68000 % | 2024 |
| 25 000 \$ | 1,68000 % | 2025 |
| 307 700 \$ | 1,68000 % | 2026 |

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,68000 %

2 - CD DE MEKINAC-DES CHENAUX

| | | |
|------------|-----------|------|
| 23 500 \$ | 1,76000 % | 2022 |
| 24 000 \$ | 1,76000 % | 2023 |
| 24 400 \$ | 1,76000 % | 2024 |
| 25 000 \$ | 1,76000 % | 2025 |
| 307 700 \$ | 1,76000 % | 2026 |

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,76000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

| | | |
|------------|-----------|------|
| 23 500 \$ | 0,50000 % | 2022 |
| 24 000 \$ | 0,70000 % | 2023 |
| 24 400 \$ | 1,00000 % | 2024 |
| 25 000 \$ | 1,25000 % | 2025 |
| 307 700 \$ | 1,50000 % | 2026 |

Prix : 98,53000

Coût réel : 1,77861 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est unanimement résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 14 juin 2021 au montant de 404 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 320-2015 et 322-2015. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-06-150 : Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 404 600\$ qui sera réalisé le 14 juin 2021

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Thècle souhaite emprunter par billets pour un montant total de 404 600 \$ qui sera réalisé le 14 juin 2021, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|------------------------------------|----------------------------------|
| 320-2015 | 15 700 \$ |
| 322-2015 | 110 700 \$ |
| 322-2015 | 278 200 \$ |

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 320-2015 et 322-2015, la Municipalité de Sainte-Thècle souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est unanimement résolu

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 juin 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 juin et le 14 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

| | | |
|--------------|-------------------|--------------------------|
| 2022. | 23 500 \$ | |
| 2023. | 24 000 \$ | |
| 2024. | 24 400 \$ | |
| 2025. | 25 000 \$ | |
| 2026. | 25 500 \$ | (à payer en 2026) |
| 2026. | 282 200 \$ | (à renouveler) |

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 320-2015 et 322-2015 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 juin 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-06-151 : Résiliation complète de l'objet de règlements

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Thècle a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financés de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENTU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;

3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;

Que la Municipalité de Sainte-Thècle demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-06-152 : Octroi des travaux de construction d'égout sanitaire et pluvial ainsi que la chaussée dans la rue Saint-Jacques en collaboration avec le Ministère des Transports

CONSIDÉRANT les offres reçues sur le Système d'appel d'offres électronique :

- Construction et Pavage Boisvert : 6 092 061,01\$
- Entreprises Carl Marchand : 5 254 842,03\$
- Marcel Guimond et Fils : 5 040 576,19\$

CONSIDÉRANT que le service d'ingénierie de la MRC de Mékinac a analysé les offres et qu'elles sont toutes conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre la plus basse, soit celle de Marcel Guimond et Fils Inc. au coût de 5 040 579,19 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-06-153 : Offre de services professionnels pour la surveillance sans résidence des travaux de la rue Saint-Jacques

CONSIDÉRANT les travaux d'égout sanitaire et pluvial ainsi que la réfection de la chaussée de la rue Saint-Jacques qui auront lieu à l'été 2021;

CONSIDÉRANT que le service d'ingénierie de la MRC de Mékinac ne dispose pas des

ressources nécessaires à la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle a les ressources nécessaires pour effectuer la surveillance des travaux mais que celles-ci doivent être chapeautées par un ingénieur;

CONSIDÉRANT l'offre de Pluritec au montant de 74 035 \$ plus taxes pour la surveillance sans résidence des travaux plus un tarif à l'heure pour la fourniture de surveillants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Pluritec pour la surveillance sans résidence des travaux de la rue Saint-Jacques au coût de 74 035 \$ plus taxes et demandera la fourniture d'un surveillant à l'heure au besoin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-06-154 : Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du programme PRIMEAU/autorisation de signature

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Alain Vallée, maire, et Valérie Fiset, directrice générale, à signer le protocole d'entente relatif à l'octroi à la municipalité par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau pour les travaux de réfection des conduites de la rue Bédard.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-06-155: Vacances des employés municipaux

CONSIDÉRANT que les employés municipaux ont déposé leur choix de vacances selon l'article 23.06 de la convention collective;

CONSIDÉRANT que selon le même article, les employés syndiqués ne peuvent prendre plus de deux semaines de vacances entre le 1^{er} juin et le 30 septembre, sauf sur autorisation de l'employeur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte les vacances des cadres, d'Yves Vallée, de Sylvain Magnan et de Mélanie Prince, telles que déposées; accepte les deux premières semaines de vacances de Jacques Ricard ainsi que les troisième et quatrième semaines de vacances de Normand Boutet telles que déposées, accepte les deux premières semaines de vacances de Normand Boutet, conditionnellement à ce que l'un des deux préposés aux travaux publics présentement en congé de maladie soit de retour au travail à temps plein et sans limitation fonctionnelle et accepte les deux

dernières semaines de vacances de Jacques Ricard uniquement si les locations de salles sont interdites en raison de la pandémie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-06-156: Embauche d'un employé en remplacement temporaire pour l'entretien du parc et la gestion de l'écocentre

CONSIDÉRANT que la municipalité désire engager un employé en remplacement temporaire pour l'entretien du parc et la gestion de l'écocentre;

CONSIDÉRANT la candidature reçue de monsieur Xavier Fleury-Germain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle embauche monsieur Xavier Fleury-Germain au poste de remplaçant temporaire pour l'entretien du parc et la gestion de l'écocentre (préposé aux travaux publics) et son salaire sera celui de préposé aux travaux publics – échelon 2.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-06-157: Embauche d'un étudiant à temps partiel pour le camp de jour

CONSIDÉRANT que la municipalité doit remplacer Timothy Gagnon qui s'est désisté pour son emploi à temps partiel au camp de jour;

CONSIDÉRANT la candidature reçue de madame Rosalie Rivard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle embauche madame Rosalie Rivard pour le camp de jour à temps partiel et son salaire sera au taux horaire de 13,50\$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-06-158: Embauche d'une agence de sécurité pour la surveillance de la municipalité

CONSIDÉRANT que la municipalité désire engager un agent de sécurité pour la surveillance des endroits publics;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une offre d'agence de sécurité soit d'Agence Sécurité Accès;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre

d'Agence Sécurité Accès pour la fourniture d'un agent avec voiture pour les vendredis et samedis à compter du 11 juin 2021 jusqu'au 21 août 2021 de 19h00 à 1h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-06-159: Demande de dérogation mineure pour le 631, rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de la municipalité de Sainte-Thècle concernant un bâtiment déjà existant situé à 1,88 mètres de la ligne avant de terrain lorsque le règlement de zonage prescrit une marge de recul avant minimale de 7,66 mètres, donc dérogatoire de 5,72 mètres;

CONSIDÉRANT que le conseil consultatif en urbanisme recommande que cette demande soit acceptée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité accepte la demande de dérogation mineure du 631, rue Notre-Dame concernant un bâtiment déjà existant situé à 1,88 mètres de la ligne avant de terrain lorsque le règlement de zonage prescrit une marge de recul avant minimale de 7,66 mètres, donc dérogatoire de 5,72 mètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-06-160: Demande de dérogation mineure pour le 916, chemin du Lac-du-Jésuite

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure des propriétaires du 916, chemin du Lac-du-Jésuite concernant l'implantation d'une remise située dans la rive à 8,00 mètres de la ligne des hautes eaux lorsque le règlement de zonage prescrit 10,00 mètres, donc dérogatoire de 2,00 mètres;

CONSIDÉRANT que la pente naturelle va vers l'arrière du nouveau garage, que les voisins sont loin du nouvel emplacement du garage et que les propriétaires vont reboiser après les travaux;

CONSIDÉRANT que le conseil consultatif en urbanisme recommande que cette demande soit acceptée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité accepte la demande de dérogation mineure du 916, chemin du Lac-du-Jésuite concernant l'implantation d'une remise située dans la rive à 8,00 mètres de la ligne des hautes eaux lorsque le règlement de zonage prescrit 10,00 mètres, donc dérogatoire de 2,00 mètres, conditionnellement à ce que les propriétaires reboisent après les travaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-06-161 : Achat de calendriers historiques 2022 d'Appartenance Mauricie

CONSIDÉRANT qu'Appartenance Mauricie société d'histoire régionale est un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT qu'elle publie à chaque année un calendrier qui vise à faire connaître l'histoire de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que la 27e édition mettra en valeur le plaisir de vivre en Mauricie au cours du temps;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat de 25 calendriers historiques d'Appartenance Mauricie au coût de 10 \$ chacun.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-06-162 : FQM/Déclaration pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, la Fédération québécoise des municipalités invite les municipalités à adopter la Déclaration de la FQM Pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité;

CONSIDÉRANT que cette déclaration est porteuse d'une grande symbolique d'ouverture à l'autre et de respect de la différence et de la connaissance de l'égalité entre les personnes, sans distinction ni exclusion;

CONSIDÉRANT que la municipalité a le devoir d'offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant et que ce geste politique d'ouverture a aussi comme objectif d'inciter davantage toute personne, peu importe ses distinctions et différences, à s'engager et se présenter en politique municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte la déclaration de la FQM pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-06-163 : Demande de citoyennes pour des pancartes Réduisez le bruit sur la rue Saint-Jacques

CONSIDÉRANT la demande de mesdames Diane Larose et Jeanne Déry pour l'installation de pancartes Réduisez le bruit sur la rue Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT que le bruit est particulièrement causé par les travaux sur les rues Notre-Dame et Saint-Jacques vu la circulation continue des camions et que le bruit diminuera lorsque les travaux seront terminés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle refuse d'installer des pancartes Réduisez le bruit sur la rue Saint-Jacques puisque la circulation des camions lourds pour les travaux de construction des rues Notre-Dame et Saint-Jacques sont principalement responsables du bruit, ce qui ne justifie pas l'installation de pancartes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-06-164 : Demande d'une citoyenne pour une pancarte Attention à nos enfants sur le chemin des Perdrix

CONSIDÉRANT la demande de madame Nadia Vallée pour l'installation d'une pancarte Attention à nos enfants face au 270, chemin des Perdrix;

CONSIDÉRANT qu'il y a peu de résidences permanentes sur ce chemin, qu'il s'agit d'un cul-de-sac et que la circulation est locale seulement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle refuse d'installer une pancarte Attention à nos enfants sur le chemin des Perdrix.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-06-165 : Demande d'utilisation de la salle Aubin gratuitement/Une rentrée scolaire pour tous »

CONSIDÉRANT la demande de la CDC Mékinac pour l'utilisation gratuite de la salle Aubin le 5 juillet et le 24 août 2021 pour le projet « Une Rentrée scolaire pour tous » qui permet aux familles de Mékinac d'acheter les fournitures scolaires à prix modique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la salle Aubin à la CDC Mékinac les 5 juillet et le 24 août 2021 pour le projet « Une Rentrée scolaire pour tous », conditionnellement à ce que les mesures sanitaires en vigueur soient respectées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-06-166 : Offre de services professionnels pour les travaux d'une partie de la rue Bédard (PRIMEAU)

CONSIDÉRANT l'étude préliminaire effectuée par Pluritec concernant les travaux d'une partie de la rue Bédard;

CONSIDÉRANT l'aide financière 967 080\$ disponible dans le cadre du programme PRIMEAU ;

CONSIDÉRANT que la firme Pluritec a effectué l'étude préliminaire et a déjà une bonne connaissance du dossier;

CONSIDÉRANT l'offre de Pluritec au montant de 92 083\$ plus taxes pour la confection des plans et devis et la surveillance de bureau pour les travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Pluritec pour la conception des plans et devis et de la surveillance sans résidence des travaux de la rue Bédard (PRIMEAU) au coût de 92 083 \$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-06-167 : Offre de services professionnels pour l'inspection complète des bornes d'incendie

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle doit procéder à l'inspection des bornes d'incendie;

CONSIDÉRANT l'offre d'Aqua Data pour l'inspection complète de nos bornes d'incendie au montant de 3 690\$ plus taxes plus les frais de mobilisation et de démobilitation, lesquels seront séparés entre les municipalités participantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre d'Aqua Data pour l'inspection complète des bornes d'incendie au coût de 3 690 \$ plus taxes, plus les frais de mobilisation et de démobilitation applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-06-168 : Modification de la résolution 2021-03-074-02 concernant la vente d'une partie de terrain situé au 631, rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT la résolution 2021-03-074-02 indiquant que le conseil acceptait de vendre une partie de terrain d'environ 2 223,50 mètres carrés, située sur le lot 6 159 450 au 631, rue Notre-Dame à Martin et Philippe Boucher au prix de 9 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que ceux-ci désirent avoir un terrain de plus grande dimension;

CONSIDÉRANT l'offre de Martin Boucher et Philippe Boucher au montant de 12 000 \$ plus taxes pour l'achat d'une partie de terrain de 3 753 mètres carrés, située sur le lot 6 159 450 au 631, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT que ce terrain ne sert pas à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle modifie la résolution 2021-03-074-02 afin de vendre une partie de terrain de 3 753 mètres carrés, située sur le lot 6 159 450 au 631, rue Notre-Dame à Martin et Philippe Boucher au prix de 12 000 \$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-06-169 : Demande d'appui auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec de Jardins Nature Mauricie

CONSIDÉRANT la demande de Jardins Nature Mauricie auprès de la CPTAQ concernant la tenue de marchés publics, d'évènements gourmands (ex : épiluchettes de blé d'inde) et de concerts extérieurs;

CONSIDÉRANT que ces activités doivent être permises en vertu du règlement de zonage et faire l'objet d'une résolution municipale indiquant la conformité;

CONSIDÉRANT que les marchés publiques et les évènements gourmands respectent le règlement de zonage, mais que les concerts extérieurs ne sont pas permis dans cette zone;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande de Jardins Nature Mauricie auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour la tenue de marchés publics et d'évènements gourmands puisque ces activités sont conformes avec la réglementation municipale, mais n'appuie pas la tenue de concerts extérieurs puisque ceux-ci contreviennent au règlement de zonage.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-06-170: Femmes de Mékinac/Publicité bulletin Autour d'Elles

CONSIDÉRANT que l'offre de Femmes de Mékinac de prendre une publicité dans leur bulletin au coût de 40\$ pour une parution (novembre) ou 75\$ pour deux parutions (juin et novembre);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle prenne deux publicités pour le bulletin Autour d'Elles au coût de 75\$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-06-171: Approbation et paiement du décompte progressif #1 des travaux de la rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT le décompte progressif #1 soumis par Marcel Guimond et Fils au montant de 204 987,47\$ pour les travaux de la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT que ce décompte a été approuvé par Marc Sansfaçon, ingénieur de Pluritec en charge de la surveillance sans résidence des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle approuve le paiement du décompte progressif #1 des travaux de la rue Notre-Dame au montant de 204 987,47\$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question.

Affaires nouvelles

Rés. 2021-06-172 : Gymnatech/contre-offre

CONSIDÉRANT l'offre de la municipalité faite le 13 mai 2021 par la résolution 2021-05-137 dans laquelle celle-ci offrait à l'organisme d'assurer la gestion complète de l'organisme à compter du 1^{er} juin 2021 afin de permettre la continuité des activités de l'organisme;

CONSIDÉRANT la contre-offre faite par Gymnatech le 6 juin 2021 dans laquelle l'organisme désire faire uniquement don du matériel actuellement à Sainte-Thècle à la municipalité qui pourra par la suite redémarrer un club;

CONSIDÉRANT que la municipalité a payé plus de 25 000\$ de location de gymnase depuis 2006 pour l'organisme Gymnatech;

CONSIDÉRANT que les lettres patentes de l'organisme Gymnatech stipulent qu'en cas de dissolution, les biens et actifs doivent être remis à la régie intermunicipale des loisirs de Sainte-Thècle (municipalité);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse l'offre inacceptable de l'organisme Gymnatech et demande à l'organisme de remettre l'ensemble des documents, biens et actifs à la municipalité de Sainte-Thècle au plus tard le 1^{er} août

2021 afin que la municipalité puisse poursuivre les activités et considérant les sommes importantes investies dans l'organisme depuis les 15 dernières années.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-06-173: Levée de la séance

À huit heures vingt-quatre minutes, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorière